

A VENDRE



CHF 1'490'000

**Maison de 3 appartements
Avec dépôt et jardin**

Le Châtelard 7, 1436 Treykovagnes
A 2 minutes d'Yverdon

la Plaine de l'Orbe



Treycovagnes est un petit villages d'un peu moins de 500 habitants. Il se situe dans la plaine de l'Orbe au pied de la commune de Chamblon, à une altitude moyenne de 456m.

Côté transports en commun, cette commune est desservie par le Car postal et Bus « Travys ». L'entrée l'autoroute la plus proche est à 3 km.

L'école primaire est à Chamblon et l'école secondaire est à Yverdon-les-bains, au Collègue Léon Michaud. Les deux écoles se trouvent à 2 minutes et 4 minutes en voiture respectivement.

L'immeuble se situe à l'entrée du village du côté d'Yverdon.

Plus d'informations sur www.treycovagnes.ch



Vue sur l'immeuble depuis l'entrée du chemin



Dégagement devant la parcelle
côté Yverdon

Descriptif et entretien

La parcelle est de 765 m², elle comprend 246 m² d'habitation mixte et 519 m² de place-jardin. Il y a un logement au rez-de-chaussée avec jardin, un au 1^{er} étage avec jardin ainsi que des combles habitables avec terrasse.

Un dépôt et 3 places de parc font également partie de ce bien.

La construction date de 1876 mais a été rénovée en 1987 après un incendie. Ainsi, il y a aujourd'hui aucune faiblesse apparente dans la structure du bâtiment. L'état d'entretien général est bon. L'immeuble est chauffé par une chaudière à gaz (Dietrich 2015).

A noter une belle réserve locative une fois les appartements rénovés et les places de parcs augmentées à leur juste valeur.

Façade côté Gros-de-Vaud



Rez-de-chaussée:

3.5 p avec grand jardin



Local indépendant de 80 m²



Local technique



1er étage:

4.5 p avec jardin



Combles: 3.5 p



Extrait du registre foncier Bien-fonds Treycovagnes / 153

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!



Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	380 Treycovagnes
Tenue du registre foncier	fédérale
Numéro d'immeuble	153
Forme de registre foncier	fédérale
E-GRID	CH 96978 34547 25
Surface	765 m ² , numérique
Mutation	
Autre(s) plan(s):	
No plan:	10
Désignation de la situation	La Grotte
Couverture du sol	Bâtiment(s), 246 m ² Place-jardin, 495 m ² Place-jardin, 24 m ²
Bâtiments/Constructions	Habitation avec affectation mixte, N° d'assurance: 68, 246 m ²

Mention de la mensuration officielle

Observation

Feuillet de dépendance

Estimation fiscale	750'000.00	1988
--------------------	------------	------

Propriété

Propriété individuelle

Forney Roland 18.08.1944,

09.06.1987 006-172801 Achat

Mentions (Uniquement mentions publiques selon l'Art. 26 al. 1 c de l'Ordonnance sur le registre foncier)

19.05.1989 006-178934

Précarité de transformation ID.006-2000/004159

10.08.2010 006-2010/2678/0

Repère de mensuration ID.006-2010/001075

Servitudes

Aucun(e)

Charges foncières

Selon le registre foncier

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

Selon le registre foncier

Exercices des droits

Selon le registre foncier

Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

Affaires en suspens

Affaires du registre foncier jusqu'au 03.06.2018 Aucun(e)

Explications :

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = charge et droit.
3. ID = numéro d'identification

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques:	Non affiché
Numéro de radiation:	Non affiché
Structure détaillée de la propriété:	Non affiché
ID des autres droits:	Affiché
ID des gages immobiliers:	Affiché
Tous les titres de droit:	Affiché
Extrait détaillé des autres droits:	Affiché
Extrait détaillé des gages immobiliers:	Affiché

Division assurance

Rue Galilée 15
Case postale 546
1401 Yverdon-les-Bains
www.eca-vaud.ch



Commune **380 Treykovagnes**
Bâtiment **68**
Référence **87238200-100/1**

Cogestim SA
Rue de Lausanne 26
Case postale 204
1530 Payerne

Monsieur
Roland Forney
Rte des Tavys 3
1874 Champéry

Habitation et dépôt

Emplacement: Treykovagnes, Le Châtelard 7
Année construction: 1876
Année dernière transformation:

Description volumique

	<u>Surf. (m2)</u>	<u>Haut. (m)</u>	<u>Volume (m3)</u>	<u>Valeur (Fr)</u>
Rez et 1er étage : logements	111	5.8	644	484'493.19
Combles habitables	100	2.8	280	243'055.69
Dépendances, dépôt	84	3.5	294	153'123.85
Total:			1'218	880'673.00

Description par activité

Couvertures:

Incendie et éléments naturels

	<u>Pourcentage</u>	<u>Valeur (Fr)</u>
0.0200	82.61	727'523.74
9.0120	17.39	153'148.99
Total:	100.00	880'672.73

Couvertures complémentaires:

Côté cour, Côté jardin

Valeur (Fr)
100'000.00

Année/indice 2018 / 125
Date d'effet 24.06.99
Date d'édition 04.05.18

Ce document contient les principales caractéristiques du bâtiment, mais il ne mentionne pas les éventuelles exclusions ou conditions spéciales d'assurance



Cogestim SA
Agence d'Yverdon-les-Bains
Rue du Casino 4-6
1400 Yverdon-les-Bains

Etat locatif mensuel au 08.05.2026

Immeuble N° 300143 - LE CHATELARD 7

1436 TREYCOVAGNES

Propriétaire : FORNEY et POULARD

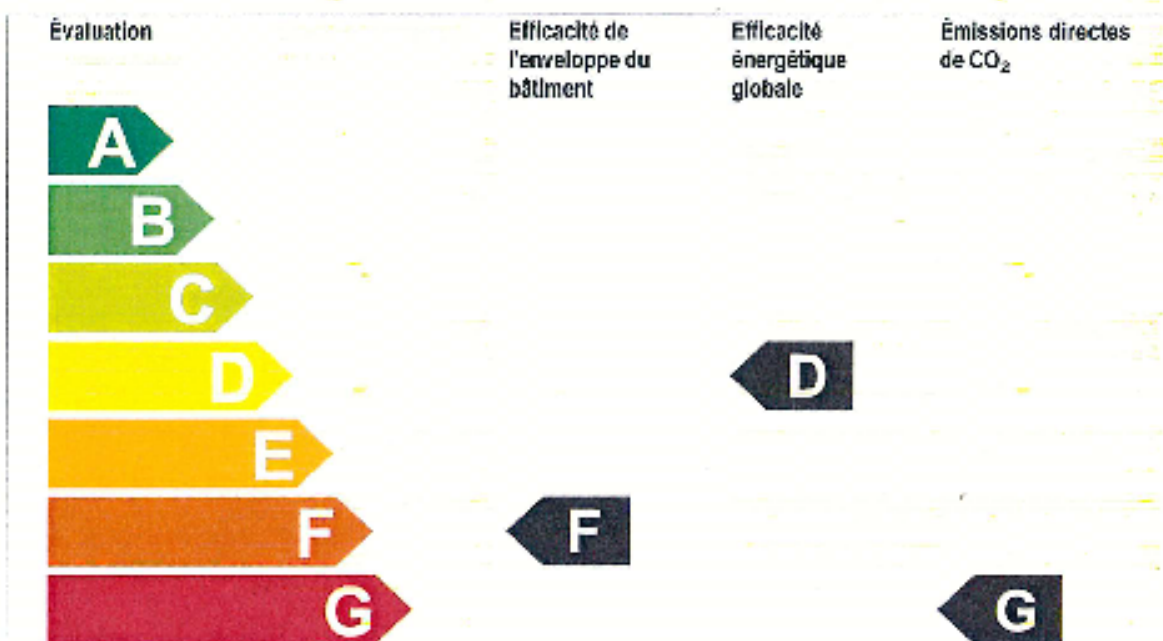
Edition du : 08.05.2026
Situation au : 08.05.2026

Numéro	Objet	M2	Nom	Entrée	Ech.	Rés. Ren. RA	RL	Prx/m2/an	Loyer net	Acpte/Forfait CH-ECH	Acpte Frais acc	Forfaits divers	Loyer brut
143 Immeuble locatif / Habitations													
1 LE CHATELARD 7													
rez-de-chaussée													
1430108001	Appt 3 pces	72.0		01.07.08	30.06.27	4	12	208.33	1'250.00	300.00			1'550.00
1430108301	Dépôt			01.04.05	31.03.27	6	12		850.00	35.00			885.00
1er étage													
1430111002	Appt 4 pces	107.0		01.05.24	31.10.26	3	6	185.05	1'650.00	270.00			1'920.00
2eme étage													
1430112003	Appt 3 pces	62.0		01.01.09	30.06.27	4	12	251.61	1'300.00	350.00			1'650.00
Parking													
1430184601	Place de parc e...			01.07.08	30.06.27	4	12		50.00				50.00
1430184602	Place de parc e...			01.01.09	31.12.26	4	12		50.00				50.00
1430184603	Place de parc e...		*Vacant	01.03.23		0	0		50.00				50.00
Total 1 LE CHATELARD 7													
Dont vacants													
Total Bâtiment N° 143 Immeuble locatif / Habitations													
Dont vacants													
Total mensuel immeuble 300143 - LE CHATELARD 7													
Dont vacants													
Total annuel immeuble 300143 - LE CHATELARD 7													
Dont vacants													
Loyer net													
Acpte/Forfait CH-ECH													
Acpte Frais acc													
Forfaits divers													
Loyer brut													
Total mensuel Cogestim SA													
Dont vacants													

LE CHATELARD 7 - 1436 TREYCOVAGNE



Adresse/Nom de projet	La Châtelard 7 1436 Treyvovagnes	
Année de construction	1876	
Catégorie de bâtiment	Habitat collectif	
N° EGID_EDID	843587_0	



Données (valeurs calculées, Obj.1)		Authentification	
Efficacité de l'enveloppe	97 kWh/(m²a)	Date d'établissement	22.06.2023
Efficacité énergétique globale	100 kWh/(m²a)	Émetteur (expert.e)	Yvan Hunziker
Émissions directes de CO ₂	28 kg/(m²a)	Yvan Hunziker	
Émissions de gaz à effet de serre	33 kg/(m²a)	Route de Palézieux 41 B	
Consommation mesurée (basée sur des valeurs moyennes)		1610 Cron-la-Ville	
Chauffage	27570 kWh/a		
Eau chaude	25450 kWh/a		
Énergie auxiliaire et ménagère	9500 kWh/a		

Description du bâtiment

Caractéristiques		Valeurs U (W/m².K)			Produit de chauffage	Degré de conformité / rendement		
			Cerise extérieur ou enterré < 2 m	Cerise extérieur non enterré ou enterré > 2 m		Chauffeur	Eau chaude sanitaire	Année de construction
Total de la surface de référence énergétique (m²)	311				Chaudière gaz à condensation	100 % / 0.96	100 % / 0.95	2018
Nombre d'appartements	3							
Nombre moyen de pièces	≤ 3.5							
Étages entiers	3	Totalsplacards	0.40	-				
Facteur d'enveloppe	1.71	Murs	0.57	0.60				
Station météo		Sols	0.60	-				
Paysage		Fenêtres et portes	2.4	-				
Absorption de bâtiment (Surface de référence énergétique (m²))					Puissance thermique spécifique (W/m²)			
Habitat collectif (941)					Puissance thermique spée. *			
					30			
Indicateurs de ventilation		WAC (m³/h/m²) Délivrée sur l'ensemble de l'éd.	Production d'électricité	Puissance (kWc)	Bât (kW/m²)	Indicateurs énergétiques dérivés		Valeur cible
Ventilation par brèches, enveloppe étanche		0.70	Inst. PV effect Inst. PV prise en c.	-	-	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment (EN 813:2016)		30
Habitants par m²		Standard	Installation CCF	-	-	Efficacité énergétique globale (EN 15613:2015)		118
Extension air vicié Sols de coins VAC		Standard						

EC = empreza de cheluz; ECS = noua companie capitalista; EV = investitorii noi; K&N = compania capitalista; SCF = societate capitalista; c/sa c/sa = compania capitalista

* La misionera luterana, en el siglo XVIII, se enfrentó a los indígenas que habían adoptado el cristianismo, el que era una religión que ellos percibían como una religión de la muerte.

Evaluation

Evaluation		
Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	F	L'enveloppe du bâtiment présente une isolation thermique médiocre. Les dépenses dépassent de près de 2,5 fois les exigences actuelles des nouvelles constructions.
Efficacité énergétique globale	D	L'efficacité énergétique globale est moyenne. Le bassin piscine (chauffage, ECS, électricité) dépasse de près de 1,8 fois celui des nouvelles constructions.
Emissions directes de CO ₂	G	Le bâtiment est chauffé par des énergies fossiles et émet beaucoup de CO ₂ . L'utilisation d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment sont recommandées.

Enveloppe du bâtiment				Technique du bâtiment			
	Intact	Légèrement usé	Usé		Chauffage	Eau chaude	Électricité
Très bon				Très bon			
Bon				Bon			
Moyen				Moyen			
Insuffisant				Insuffisant			

Les éléments de construction et les composants des installations techniques sont répartis en quatre groupes en fonction de leur quai d'implantation. En outre, nous présentons des éléments (rues, logement, etc.) situés à l'extérieur des zones d'implantation des installations et situés le long des pontons. Lesquels : $T_1, S_1 =$ la zone d'implantation, $S_2, S_3 =$ la zone d'implantation, $S_4 =$ la zone d'implantation, $P_1 =$ la zone d'implantation, $P_2 =$ la zone d'implantation, $P_3 =$ la zone d'implantation, $P_4 =$ la zone d'implantation.

Indications en vue d'une éventuelle rénovation

Enveloppe du bâtiment

Murs	Une rénovation est un complément d'isolation au niveau des murs est recommandé afin de gagner en économies d'énergies et en confort.
Toits	Une rénovation des toits, incluant des mesures au niveau de l'isolation et des ponts thermiques, est à mettre en œuvre.
Sols	Une isolation des sols est obligatoire sans entamer de gros travaux. Si l'occasion se présente il faudra étudier l'assainissement de cet élément et en plus cela contribuera également à l'isolation des sols.
Fenêtres	Les fenêtres sont à remplacer dès que possible. Si des fenêtres sont usées d'isolation d'air, il convient de traiter rapidement le problème. Veillez à une bonne séral en posant une toile les fenêtres remplacées.
Installations techniques	
Chauffage	Le producteur de chaleur son efficacité énergétique correspondent à l'état actuel de la technique. Mais il serait bon d'étudier une variante afin d'abandonner l'énergie fossile.
Eau chaude sanitaire	L'efficacité énergétique du chauffe-eau est insuffisante. Il doit être remplacé des prochaines années et il est avec un nouveau producteur de chaleur.
Autres appareils électriques	L'efficacité énergétique moyenne de l'ensemble des appareils électriques ne correspond plus tout à fait à l'état actuel de la technique. Une installation recommandera pour être très intéressante vu les hausses de coût.

Dispositions à prendre et recommandations

Enveloppe du bâtiment	TOITURE - L'isolation d'une toiture et l'amélioration de l'étanchéité à l'air en dessous d'un étage ou contre l'extérieur est importante et améliorera considérablement le confort. L'étanchéité l'étrier en pente présente une qualité thermique faible. Elle pourrait recevoir un complément d'isolation sur creux en fait d'une couche d'isolant en laine de verre ou PIR. Des alternatives sont possibles. PAROSIS - Les parois contre l'extérieur présentent une faible isolation thermique. Une isolation périphérique sur les façades y remédierait, une subvention est possible. Si, pour des raisons architecturales ou physiques du bâtiment, il est impossible de poser une telle isolation extérieure, il est recommandé de recourir à une isolation intérieure, mais cette solution nécessite des études de la physique du bâtiment. Une bonne isolation des entrées de fenêtres est à respecter. Les divers ponts thermiques seraient ainsi traités. Agissant par une isolation des plots de façades contre l'air et contre l'humidité. FENETRES - Les fenêtres du bâtiment sont en double vitrage avec un cadre bois. Ces éléments ont une trentaine d'années. Il est conseillé de remplacer ces éléments par des nouvelles fenêtres avec triple vitrage et des cadres plus ébénés. Vous gagnerez en économie d'énergie et en confort. SOI CONTRE TERRE - Une action sur le sol serait bénéfique pour la qualité thermique de l'ensemble. Il devrait être isolé mais pas devant être fait depuis le dessus de la dalle. Four échantillon que la hauteur fixe le permet. En cas de gros travaux sur cet élément, voir les études de la maîtrise d'ouvrage.
Étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment	L'enveloppe du bâtiment est en grande partie étanche et la ventilation est assurée manuellement par les fenêtres. Lors de travaux sur l'enveloppe du bâtiment, nous pouvons modifier la physique de celui-ci. Il faut surveiller après les travaux que la ventilation manuelle est toujours suffisante afin d'éviter une surcharge d'humidité dans l'enveloppe et risquer de voir l'apparition de moisissures ou du manque de renouvellement de l'air.
Chauffage	Le producteur de chaleur actuel est une chaudière à gaz condensation de 20 kW. Il conviendrait d'examiner des alternatives de production de chaleur afin de se libérer de l'énergie fossile. Par l'utilisation du bois sous forme de pellets par exemple ou un système PAC sol/eau avec des forages. La ventilation peut rester identique liée à la production de chaleur.
Eau chaude sanitaire	Comme le chauffage, il conviendrait d'assurer une alternative de production d'énergie permettant l'abandon de l'énergie fossile. L'apport d'énergie via un système solaire thermique pour la production ECS permettrait également une diminution sensible des consommations d'énergie qui y sont liées. Le complément pour la production d'eau chaude serait alors assuré par la production d'énergie en place. Pour l'habitat collectif, compter 2,5-3 m² par personne. Lors du remplacement d'appareils ménagers utilisant de l'eau chaude (lave-vaisselle, lave-linge) veillez à favoriser l'achat d'appareils économes en eau et en énergie de la classe A et dotés d'un raccordement direct à l'eau chaude est possible. Le producteur d'eau chaude sanitaire peut aussi être relié à une installation photovoltaïque pour subvenir en partie à sa production.
Autres appareils électriques	Remarque: Les consommations d'énergie calculées pour les appartements et la technique proviennent du site énergie-environnement et la moyenne d'un appartement. Un éclairage et des appareils économes de la chaleur sous n'importe quelle forme consomment beaucoup d'électricité. L'utilisation de lampes avec efficacité énergétique de la classe A, des appareils plus performants pour les réfrigérateurs et les machines à laver permet d'économiser de l'énergie et est rentable sur la durée de vie de ces appareils. De même, des appareils qui restent en mode veille 24 h sur 24 consomment inutilement de l'électricité. À l'aide de blocs multiprises avec interrupteur, il est très simple d'éviter cette consommation. Il est très intéressant d'étudier la pose d'une installation photovoltaïque sur cette toiture et d'utiliser le courant qui est produit par celle-ci.
Comportement de l'occupant	Le CECB donne une évaluation de l'état du bâtiment dans des conditions d'occupation et d'occupation standard. C'est pourquoi la consommation effective d'énergie, qui dépend beaucoup du comportement de l'occupant, peut être très différente des données diffusées du CECB. Les recommandations du document CECB ne visent donc que le corps du bâtiment et ses installations techniques. Pourtant, un comportement en accord avec la problématique énergétique est l'une des mesures les plus efficaces et les plus rentables que l'on puisse prendre. En particulier, en apportant tout le soin nécessaire à l'entretien et en abaissant la température des locaux en hiver, on économise énormément. En abaissant la température globale du bâtiment de 1 degré nous pouvons gagner jusqu'à 7% d'économies d'énergie pour les besoins de chauffage.
Rénovation	Une rénovation énergétique est une opération qui vise à améliorer le confort et la valeur de l'immobilier. Il faut dans tous les cas la peine d'optimiser le confort et le maintien de la valeur à long terme et la conserver par un entretien régulier. Une réflexion globale sur la production d'énergie et de l'ensemble de ce bâtiment devrait être menée.

Renseignements généraux

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) permet de déterminer la qualité énergétique des bâtiments d'habitation, administratifs, scolaires, pour complexes, de restauration ou de commerce. Il contient également des indications sur les améliorations techniques possibles en matière d'énergie. Les résultats sont obtenus par un procédé simplifié utilisant des estimations. Les indications du CECB ne peuvent en aucun cas donner lieu à des prévisions en matière de responsabilité civile. Le CECB est établi par la méthode de l'évaluation hybride décrite dans le Guide technique 2031 de la SIA. L'énergie est pondérée par les facteurs de pondération nationaux.

Que dit le CECB et à quoi sert-il?

Le CECB indique la consommation d'énergie d'un bâtiment à l'état normal d'exploitation. Ce besoin est illustré par une étiquette énergétique et ses classes A à G. Le CECB caractérise un bâtiment, et non son utilisation; il peut donc y avoir des écarts entre les besoins mentionnés et les consommations effectives, en fonction du comportement des habitants. Le CECB apporte une information transparente dans les transactions immobilières et les relations avec les locataires. Tout le monde est au clair sur le confort et la facture énergétique à venir. En outre, le CECB sert de base à l'étude des améliorations énergétiques possibles du bâtiment.

Que signifient les classes de l'étiquette énergétique?

L'Étiquette Énergétique figure, avec ses classes A à G, sur la couverture du document CECB. L'évaluation de l'efficacité énergétique du bâtiment ou bien permet est en abrégé:

- L'efficacité de l'enveloppe du bâtiment indique la qualité de la protection thermique, autrement dites performances isolantes des fenêtres et de l'isolation des murs, de la toiture et du plancher.
- L'efficacité de l'enveloppe détermine les besoins en chauffage du bâtiment.
- L'efficacité énergétique globale comprend, outre les besoins pour le chauffage, la production d'eau chaude, l'électricité pour les appareils fixes et les luminaires, également la production d'électricité propre. Les sources d'énergie utilisées sont pondérées avec les facteurs de pondération nationaux: 2 pour l'électricité, 1 pour le pétrole et le gaz, 0,5 pour le bois et 0 pour la chaleur solaire, qui n'est donc pas prise en compte.
- La classification des émissions directes de CO₂ indique la quantité de CO₂ émise par le bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Cela dépend de la quantité d'énergie renouvelable utilisée et de l'efficacité énergétique. Des émissions de CO₂ nulles correspondent à la classe A, le changement de classe se fait par sauts de 5 kg/m²a. Les émissions en tant que, par exemple pour la production d'électricité ou du chauffage à distance, ne sont pas prises en compte. Ces émissions en tant que sont déclarées, y compris les émissions directes de CO₂, comme émissions de gaz à effet de serre, mais n'ont pas d'influence sur l'évaluation.

	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	Efficacité énergétique globale	Émissions directes de CO ₂
A	Excellente isolation thermique (par. légende, voir) fenêtres avec triple vitrage (par. Minergie-P).	Installations techniques du bâtiment à haut rendement pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, éclairage et équipements efficaces; utilisation d'énergie renouvelables produites en propre d'efficacité (par. ex. Minergie-A).	Le bâtiment ne génère pas d'émissions directes de CO ₂ .
B	Nouvelles constructions satisfaisantes pour toutes les catégories B selon la législation en vigueur.	Enveloppe et installations techniques conformes aux standards des nouvelles constructions, utilisation d'énergies renouvelables (par. ex. maisons de rénovation Minergie).	Le bâtiment ne génère que de très faibles émissions de CO ₂ , par exemple pour couvrir les pertes de charge.
C	Bâtiment ancien dont l'enveloppe a subi une rénovation complète (par. ex. rénovation Minergie).	Bâtiment entièrement réhabilité (enveloppe et installations techniques), le tout couvert conjointement avec l'utilisation d'énergie renouvelables.	Le bâtiment émet peu de CO ₂ , peut-être en raison de la combinaison d'une très bonne enveloppe du bâtiment avec un chauffage fossile ou une couverture des pertes de consommation par énergie fossile.
D	Bâtiment ancien ayant subi une rénovation partielle de la toiture, des murs, des fenêtres et des portes thermiques substantielles.	Bâtiment partiellement réhabilité, avec toutefois des mesures marquées ou sans recours à des énergies renouvelables.	Le bâtiment émet d'importantes émissions de CO ₂ . Une réduction peut être envisagée grâce à l'utilisation d'énergie renouvelable et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.
E	Bâtiment ancien dont l'isolation thermique a été améliorée, par. ex. avec panneaux solaires isolants.	Bâtiment ancien partiellement rénové, avec par ex. nouveau générateur de chaleur et éventuellement de nouveaux appareils et appareils.	Le bâtiment émet beaucoup de CO ₂ , par exemple en raison d'un chauffage partiellement fossile (par. ex. chauffage) ou d'une enveloppe du bâtiment jugée insuffisante.
F	Bâtiment partiellement isolé thermiquement.	Bâtiment avec divers nouveaux éléments (enveloppe du bâtiment, installations techniques, éclairage, etc.).	Le bâtiment émet beaucoup de CO ₂ et présente un potentiel considérable pour le passage aux énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.
G	Bâtiment ancien sans isolation ou avec une isolation à peine insuffisante, avec tout potentiel de rénovation.	Bâtiment ancien avec installations techniques défectueuses, sans énergies renouvelables, et avec tout potentiel d'amélioration.	Le bâtiment est chauffé par des énergies fossiles et émet beaucoup de CO ₂ . L'utilisation d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment sont fortement recommandées.

Minergie

Minergie et CECB utilisent les mêmes méthodes pour calculer les indices énergétiques. Un CECB permet de classer les bâtiments existants et réels sur une échelle de A à G. Les trois labels Minergie définissent des valeurs limites exactes et comportent des exigences supplémentaires, par exemple sur le renouvellement d'air, l'autoproduction d'électricité, le monitoring, la protection thermique estivale ou l'émission de gaz à effet de serre pendant la construction. Les nouveaux bâtiments certifiés Minergie sont systématiquement classés au moins en catégorie B / B, Minergie-P au moins en catégorie A / B et Minergie-A en catégorie B / A. Cependant, il n'est pas possible d'un bâtiment ayant une bonne classification CECB n'est pas Minergie. www.minergie.ch/fr

Autres informations

Utilisez le site des Directeurs Cantonaux de l'Énergie ENDK. C'est la plate-forme pour des informations complètes: conseils, brochures, adresses des Services Cantonaux de l'Énergie et des conseillers en Énergie, bases légales, programmes de subvention, etc. www.endk.ch/fr

Les informations sur le rendement de l'immeuble vous seront transmises sur demande.

Ce bien vous intéresse ?
Nous nous ferons un plaisir de vous organiser
une visite sur place.

Pour nous contacter:

JL'immobilier

Jean-Luc Liardet

Courtier qualifié USPI

+41 79 207 55 39

Ch. du Courtillet 13

CH - 1092 Belmont/Lausanne

JLimmobilier@bluewin.ch